

## Saint-Jean-de-la-Rivière

Compte rendu conseil municipal du 25 mars 2021

**Présents** : Francis **Botta** – Pierre **Bach** - Gaëlle **Fichot** -- Daniel **Curtet** - Michel **Mahé** - Serge **Desportes** - Nathalie **Leroy** - Cindy **Provost** - Nicolas **Lecourt**

**Absent (s) excusé (s)** : Hubert **Patricx** (*donne pouvoir à F. Botta*)

**Secrétaire de séance** : Nathalie Leroy

### **Approbation de la réunion du 14 janvier et 24 février 2021**

M. le maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant les comptes rendus des deux dernières séances.

Aucune remarque n'étant exprimée, le conseil municipal approuve le procès-verbal des deux séances.

M. le maire demande d'ajouter trois points à l'ordre du jour

- ▶ Devis pour escalier extérieur parking mairie
- ▶ Devis pour deux rambardes
- ▶ proposition d'un doris d'ornement salle de la mer

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord

### **Pose de prises illumination**

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour la pose de prises illumination.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de **2 800€ HT**.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de St Jean de la Rivière s'élève à environ de **1 680 €**.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de la pose de prises illumination,
- Demandent d'ajouter des points lumineux hameau Villot et hameau De Vouges
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

### **Extension éclairage public « 10 logts communaux »**

Le maire présente aux membres du conseil, les estimations pour l'extension du réseau d'éclairage public avec fourniture et pose de 5 candélabres « route de la mer au niveau des 10 logements communaux ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande de se renseigner pour la pose de plots d'une hauteur d'environ 70 cm.

### **Extension éclairage public « Boulevard Maritime »**

M. le maire présente aux membres du conseil les estimations pour l'extension du réseau d'éclairage public « Boulevard Maritime ».

Le syndicat départemental d'Energie de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de **55 000 € H.T**. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de St Jean de la Rivière s'élève à environ de **37 800 €**.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de l'extension du réseau d'éclairage public « Boulevard Maritime »,
- Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 2ème trimestre 2021.
- Donnent pouvoir à M. le maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

### **Validation suite à modification du plan Bd Maritime**

M. le maire informe les membres du conseil du lancement de la consultation des travaux Bd Maritime, et présente les modifications apportées sur le plan d'aménagement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et valide le plan tel que présenté.

Donnent pouvoir à M. le maire pour signer toutes les pièces relatives au marché.

### **Réfection voirie rue Bunel**

M. le maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée, concernant la réfection de la voirie « rue Bunel ».

Deux entreprises ont été consultées et deux propositions ont été reçues.

Meslin : 44 385.84 € TTC

Eurovia : 34 220.65 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition pour un montant de 34 220.65 € TTC

### **Travaux de réfection de voirie**

Le conseil municipal de Saint Jean de la Rivière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la voirie Routière

Vu la réfection de la rue Bunel approuvé en séance du Conseil Municipal du 25 mars 2021, considérant qu'en vertu de l'Article R. 141-15 du Code de la Voirie Routière, (décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989), la commune interdit toute réalisation de travaux durant une période de cinq ans, après réfection de cette voirie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'interdire toute réalisation de travaux pendant la période quinquennale, après réception des travaux.

La commune pourra imposer des sujétions concernant la découpe et la reprise des enrobés pour des raccordements de voirie de moins de 5 ans. Un rendez-vous avec les différents concessionnaires devra être prévu afin de définir l'emprise des travaux et de vérifier le respect au présent règlement

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la suite à donner à cette décision.

### **Acquisition de parcelles pour extension aire de jeux enfants**

Dans le cadre de l'extension de l'aire de jeux enfants, la commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées section B 1095 pour une contenance de 428 m<sup>2</sup> et B 764 pour une contenance de 448 m<sup>2</sup>. Les négociations ont abouti à un accord de prix pour l'acquisition de l'ensemble de ces parcelles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**Décide** d'acquérir les deux parcelles pour une contenance totale de **876 m<sup>2</sup>** situées route de la mer. Les frais d'acte restant à la charge de la commune.

**Autorise** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

### **Demande participation d'un branchement d'eau**

Après en avoir délibéré le conseil rejette la demande de participation communale pour les motifs suivantes :

- 1° \*Le branchement eau et assainissement est à la charge du pétitionnaire
- 2° la commune n'a plus la compétence eau et assainissement celles-ci ont été transférées à la communauté d'agglomération du Cotentin en 2018.

### **Convention lutte contre le frelon asiatique**

Le maire donne lecture de la convention proposée par la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) relative à la lutte contre les **frelons asiatiques** sur le département de la Manche.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le maire à **signer la convention triennale** de la FDGDON pour la période de 2021 à 2023.
- Donne pouvoir au maire d'engager les participations afférentes à la convention.
- A fait le choix des entreprises intervenantes sur la commune, pendant la période de la convention :
  - ▶ choix n° 1 DN guêpes la Haye du Puits
  - ▶ choix n° 2 Constantinidis Jean Grosville (*1 abstention sur ce choix*)

### **Modalité de versement des subventions aux Associations**

Les conseillers de la commission de territoire se sont majoritairement prononcés pour un retour des subventions aux communes calculé sur la base de la population DGF.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reverser les subventions aux associations selon la répartition suivante :

Havre des Arts **200 €**

Amicale pompiers Barneville-Carteret **228 €**

Amicale pompiers Portbail **232 €**

Comité Animation Portbailais **567 €**

Union Sportive Portbailaise **1 654 €**

Foyer Socio-éducatif du collège André Miclot Portbail **133 €**

Association parents d'élèves collège André Miclot Portbail **133 €**

Association sportive collège André Miclot **120 €**

Collège André Miclot Portbail **1000 €**

SAG de la Côte des Isles **1667 €**

### **Subventions**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

Banque alimentaire	<b>30 €</b>
Resto du cœur	<b>30 €</b>
Secours catholique	<b>30 €</b>
Secours populaire	<b>30 €</b>
Croix Rouge	<b>30 €</b>

Téléthon	30 €
Rêves d'enfants	30 €
Maladie d'Alzheimer	30 €
Aveugles de la Manche	30 €
Union des donneurs de sang	30 €
Association cœur et cancer	30 €
Ligue contre le cancer	30 €
Association soins palliatifs	30 €
Association française des sclérosés en plaque	30 €
Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques	30 €
Association de défense des victimes de l'Amiante	30 €
Association des paralysés de France	30 €
Société de chasse	30 €
Réveil de Portbail	90 €
Association des jeunes sapeurs-pompiers	90 €
Association courir ensemble en Côte des Isles	50 €
La boule St Jeannaise	50 €
Horse-Ball	50 €
Train touristique	50 €
Neire Move	50 €
Association du Patrimoine de St Jean	50 €
Chorale Intermède de la Côte des Isles	50 €
Anciens combattants	50 €
U.S.C.I	50 €

**Demande de travaux local de pétanque**

M. le maire fait part d'un courrier du Président de l'Association « la boule St Jeannaise » pour une demande de travaux concernant l'avancée de la toiture du local communal. Les travaux et le financement restant à la charge de l'Association. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord. Une déclaration préalable devra être déposée en mairie, pour envoi au service instructeur.

**Demande location parcelle B 1668 – B 1669 – B 1599**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la location des parcelles à condition que celles-ci soient bien entretenues et restituées dans un état de propreté.

Le conseil charge M. le maire d'établir la convention correspondante.

**Devis escalier extérieur mairie et rambardes**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Métal pour un escalier extérieur, au niveau du parkings de la mairie, plus 2 éléments de rambarde afin d'équiper un escalier en béton.

**Proposition d'un doris d'ornement salle de la mer**

Le conseil donne son accord.

Pierre **Bach** (1<sup>er</sup> adjoint)

Cindy **Provost**

Nathalie Leroy

Serge **Desportes**

Gaëlle **Fichot**

Daniel **Curtet**

Michel **Mahé**

Nicolas **Lecourt**